

**Commune de  
ST SATURNIN DU LIMET**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie le :

**Le jeudi 5 septembre 2024  
à 20 heures 00**

**Ordre du jour**

- Présentation du rapport d'activités de la CCPC
- Délibérations fiscales
- Rénovation de l'éclairage public
- Etude énergétique salle des loisirs et mairie
- Redevance pour occupation du domaine public
- Vente de terrain à Qualipac
- Divers

St Saturnin du Limet, le 29 août 2024

Le Maire,  
Gérard BEDOUËT



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.